Cinquantième année. - N ° 124 A 30 juin 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 446

30 – GARD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

Ventes et cessions

437 553 167 RCS Nîmes.
HANJEL.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : chemin de l'Ancienne Gare, Mas de Mèze, 30700 Uzès.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : La société ATHEZZA Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 76.224,51euros, Dont le siège social est Chemin de l'Ancienne Gare - Mas de Mèze - 30700 UZES, Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 384 776 829,Représentée par Monsieur Bruno MARTIN, Président,la société absorbanteET-La société HANJELSociété par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 8.000 euros, Dont le siège social est Chemin de l'Ancienne Gare - Mas de Mèze - 30700 UZES, Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 437 553 167,Représentée par Monsieur Bruno MARTIN, Président.la société absorbéeAVIS DE PROJET DE FUSIONAux termes d'un acte sous seing privé en date à UZES du 23/06/2017,La société ATHEZZA, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 76.224,51 euros, dont le siège social est Chemin de l'Ancienne Gare - Mas de Mèze - 30700 UZES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 384 776 829 et la société HANJEL, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 8.000 euros, dont le siège social est Chemin de l'Ancienne Gare - Mas de Mèze - 30700 UZES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 437 533 167 ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société HANJEL par la société ATHEZZA.La société HANJEL ferait apport à la société ATHEZZA de la totalité de son actif, soit 2.764.961 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1.363.270 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.401.691 euros.En rémunération de cet apport net, 309 actions nouvelles de 152,45 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société ATHEZZA SAS à titre d'augmentation de son capital social de 47.107,05 euros.La prime de fusion s'élèverait globalement à 1.354.584 euros.Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 38,65 actions de la société ATHEZZA pour 100 actions de la société HANJEL.La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés.Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de NIMES au nom des deux sociétés le 27 juin 2017..